**Code de Conduite**

|  |
| --- |
| À *Le Coin Magique, Inc.* nous nous efforçons de créer un milieu d’apprentissage sécuritaire et bienveillant pour les enfants, le personnel et les familles. Nous croyons à l’égalité et nous respectons la diversité. |

Nous nous attendons à ce que les personnes suivantes agissent de façon respectueuse et se conforment au présent code de conduite :

* les membres du personnel;
* les enfants;
* les parents et tuteurs des enfants inscrits;
* les membres du conseil d’administration;
* toutes les autres personnes ayant un lien avec notre centre d’apprentissage.

Principes directeurs à la base d’un comportement approprié

**Respect**

Nous faisons preuve de respect à l’égard de notre propre personne et à l’égard des autres. Nous respectons les idées et les sentiments des autres. Nous respectons l’environnement, l’équipement et le matériel.

**Sécurité**

Nous travaillons et nous jouons en toute sécurité pour ne pas nous faire de mal, ni à nous-mêmes ni aux autres.

**Coopération**

Nous résolvons nos problèmes en nous parlant et en nous écoutant mutuellement et avec respect de façon à trouver une solution. Quand nous ne pouvons pas résoudre un problème par nous-mêmes, nous demandons de l’aide.

**Soutien à l’apprentissage**

Nous apprenons de notre mieux et nous soutenons l’apprentissage des autres.

Niveau de développement des enfants

Nous savons qu’il est normal que les enfants adoptent parfois des comportements inappropriés pour diverses raisons. Nous prenons toujours en considération le niveau de développement de chaque enfant quand nous déterminons à la fois les attentes en matière de comportement et les conséquences d’un comportement inapproprié.

Utilisation appropriée de la technologie

Tous les membres du personnel, tous les enfants, tous les parents, tous les membres du conseil d’administration et toutes les autres personnes ayant un lien avec notre centre d’apprentissage doivent utiliser le courrier électronique, les appareils électroniques, notre page de Facebook, nos pages d’Instagram et d'autres formes d'Internet dans le respect de nos directives. Cela protège la vie privée des gens et le caractère confidentiel de l’information.

Comportements inacceptables

Les comportements suivants sont inacceptables de la part des membres du personnel, des enfants, des parents, des membres du conseil d’administration et de toutes les autres personnes ayant un lien avec notre centre d’apprentissage :

* toutes les formes d’intimidation (physique, verbale, affective, sociale ou par Internet), y compris les commentaires, les actes ou les éléments visuels qui sont intentionnels, blessants et répétés;
* le harcèlement, y compris tout comportement qui dégrade, avilit, humilie ou embarrasse et qui, de l’avis de toute personne raisonnable, est indésirable;
* toutes les formes de mauvais traitements (sexuels, physiques ou psychologiques), y compris ceux qui sont infligés verbalement, par écrit ou de toute autre façon;
* la discrimination contre toute personne ou groupe de personnes fondés sur la race, la couleur, l’ascendance, la nationalité ou l’origine nationale, l’origine ethnique, la religion, l’âge, le sexe, les caractéristiques fondées sur le sexe, l’orientation sexuelle, l’état matrimonial ou le statut familial, la source de revenu, les convictions politiques et les incapacités physiques ou mentales;
* les actes mettant une autre personne en danger, y compris les actes de violence physique (avec ou sans arme) et les menaces proférées contre quelqu’un.

Méthodes proactives

Nous nous efforçons de créer un environnement qui favorise la santé, la sécurité et le bien-être des enfants :

* en ayant, en matière de comportement, des attentes réalistes et adaptées au niveau de développement des enfants;
* en aménageant l’environnement et en installant le matériel de façon à encourager les comportements appropriés et à réduire les risques de comportements inappropriés;
* en planifiant un programme fondé sur les intérêts et les besoins des enfants, et en faisant en sorte qu’il corresponde à leurs niveaux de développement;
* en établissant des routines et des horaires cohérents mais souples qui aident les enfants à acquérir de la confiance, à se sentir en sécurité et à se maîtriser.

Nous créons un environnement positif pour les membres du personnel, les enfants, les parents, les membres du conseil d’administration et toutes les autres personnes ayant un lien avec notre centre d’apprentissage :

* en établissant des relations positives, notamment en prenant le temps de parler et d’écouter;
* en établissant des limites bien définies, cohérentes et simples;
* en énonçant les limites de façon positive et en les rappelant régulièrement aux gens;
* en expliquant les raisons de limites;
* en collaborant pour résoudre les problèmes;
* en servant de modèles et en encourageant les comportements appropriés.

Conséquences d’un comportement inapproprié

Nous réagirons systématiquement en cas de comportement inapproprié de la part des membres du personnel, des enfants, des parents, des membres du conseil d’administration et toutes des autres personnes ayant un lien avec notre centre d’apprentissage :

* en rappelant aux gens les attentes et les limites établies;
* en faisant preuve de respect pour expliquer pourquoi un comportement est inapproprié et ce que nous attendons comme comportement;
* en ne parlant que du comportement, sans juger la personne;
* en réagissant de façon bienveillante et en nous montrant attentifs aux sentiments de la personne;
* en prévoyant des conséquences naturelles et logiques.

Selon la gravité et la fréquence du comportement, nous envisageons d’autres mesures, notamment les suivantes :

* analyser le comportement pour savoir ce qui contribue peut-être au comportement inapproprié d’un enfant et comment nous pouvons diminuer ou supprimer le comportement en question;
* organiser une réunion officielle ou officieuse pour parler des préoccupations et pour élaborer un plan d’action visant à encourager les comportements appropriés dans l’avenir;
* rédiger un contrat écrit, avec une personne adulte ou avec un enfant plus âgé, qui énonce des attentes et des conséquences précises;
* donner un avertissement écrit qui énonce les inquiétudes précises et les conséquences prévues si le comportement persiste;
* faire appel à des ressources externes, notamment les suivant :
  + un spécialiste du comportement ou d’autres professionnels, afin d’aider le personnel à comprendre le comportement inapproprié de l’enfant et à le réduire;
  + les services à l’enfant et à la famille afin d’obtenir des services de soutien parental;
  + les services de médiation pour résoudre les conflits entre adultes;
  + la Commission des droits de la personne du Manitoba afin d’obtenir des renseignements et des conseils pour résoudre un problème à l’amiable ou pour déposer une plainte officielle s’il s’agit d’un comportement lié à la discrimination ou au harcèlement;
  + la police pour aider en cas de comportement menaçant.

Dans les cas extrêmes, nous prendrons des mesures supplémentaires, notamment les suivantes :

* suspension ou renvoi d’un membre du personnel;
* suspension ou retrait des services de garde en raison du comportement inapproprié d’un enfant ou d’un membre de la famille;
* dans le cas d’un visiteur, interdiction à la personne de revenir à la garderie;
* contact de la police et/ou des services à l’enfant et à la famille en cas de comportement illégal, notamment de mauvais traitements, d’agression ou de menace à l’encontre d’une autre personne.

En foi de quoi j’ai signé à Ste. Agathe, Manitoba, le \_\_\_\_\_\_\_\_\_ jour du mois de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ en l’année 20 \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom Signature